



## Obliger un ouvrier à utiliser un smartphone

Par **joymaya**, le 12/11/2015 à 16:29

bONJOUR je suis plombier chantier dans un grand groupe depuis 30 ans mon employeur veut que désormais j'utilise un iphone pour mes rapports de travail après quelques heures d'explication je n'y arrive pas étant sur un chantier toute la journée je ne suis pas un homme de bureau peut t'on m'obliger à utiliser cet outil? je suis agé de 54 ans je n'en dors plus merci

Par **P.M.**, le 12/11/2015 à 17:04

Bonjour,

Si l'employeur veut que vous utilisiez un moyen impliquant une technologie nouvelle pour vous, il devrait assumer votre formation mais en plus une telle utilisation n'est pas inhérente à votre qualification...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel pour vite retrouver le sommeil...

Par **joymaya**, le 12/11/2015 à 17:12

merci vous entendez syndicat? pour les représentant du personnel? existe t'il un article de loi sur lequel m'appuyer? merci cordialement

Par **P.M.**, le 12/11/2015 à 18:10

Tous les Représentants du Personnels (Délégués du Personnel) ne sont pas forcément syndiqués mais effectivement s'il y a une section syndicale dans l'entreprise, vous pourriez vous en rapprocher...

C'est la combinaison de dispositions légales et jurisprudentielles mais l'employeur en toute logique ne peut pas vous obliger à accomplir des tâches pour lesquelles vous n'avez pas été formé ou dont vous n'avez pas la compétence...

Par **joymaya**, le 12/11/2015 à 19:30

merci en espérant mieux dormir...  
cordialement  
joymaya

Par **Visiteur**, le **13/11/2015** à **11:10**

Bonjour,  
une autre solution serait peut être, de votre côté, de faire un effort ? Vous n'êtes pas le seul de votre entreprise à qui on demande d'utiliser cet outil ? Faites vous expliquer la manip par quelqu'un qui sait, faites vous un pense-bête sur papier et au bout d'un certain temps vous devriez y arriver vous aussi ? non ? Je trouve ça dommage pour vous de vous prendre la tête pour ça !

Par **P.M.**, le **13/11/2015** à **11:23**

Bonjour,  
Je répète que c'est à l'employeur d'assumer la formation et personnellement, je ne doute pas que le salarié est de bonne foi et est prêt à faire tous les efforts mais il ne me paraît pas anormal qu'il soit dans la situation de beaucoup et qu'il ne sache pas se servir d'une connexion internet sur mobile mais si l'employeur exige qu'il fasse ce qui lui est demandé immédiatement, il n'est pas étonnant qu'il se prenne la tête...  
Ne vous inquiétez pas, j'espère que vous trouverez des interlocuteurs compréhensifs...